

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ du 27/10/2015

Question de M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la délivrance de pilules contraceptives et de pilules du lendemain par les centres de planning familial"

André Frédéric (PS): Madame la présidente, madame la ministre, depuis des années, les centres de planning familial délivrent des pilules contraceptives et des pilules du lendemain aux jeunes filles qui le souhaitent. Ces centres constituent en effet des lieux d'accueil importants où chacun peut trouver une aide en matière de vie sexuelle et affective.

En Région wallonne, on estime à 30 000 le nombre de pilules contraceptives et à 5 000 le nombre de pilules du lendemain distribuées chaque année dans les plannings.

Aujourd'hui, plus de 80 % des centres de planning familial installés en Région wallonne ne permettent plus cette délivrance, estimant nécessaire de suivre la législation en matière de délivrance de médicaments. Les autres continuent à fonctionner comme ils l'ont toujours fait, même s'ils se savent dans l'illégalité.

Selon l'arrêté royal n° 78 de 1967, un médicament doit en effet, hormis quelques exceptions, être prescrit par un médecin et délivré par un pharmacien. La pilule étant un médicament, elle ne peut être délivrée sans consultation médicale.

Le problème, c'est qu'actuellement de nombreux centres de planning familial ne disposent pas d'un médecin présent en permanence. Nous craignons donc aujourd'hui une possible augmentation du nombre d'IVG en raison de la non-délivrance de la pilule du lendemain par ces centres. Il est fort probable que les filles jeunes ou moins jeunes et parfois précarisées qui veulent se procurer cette pilule n'aillent pas la demander dans une pharmacie, où elles ne bénéficieront pas de l'anonymat qui est garanti dans les centres de planning familial et qu'elles devront en plus payer si elles ont plus de 21 ans.

Madame la ministre, je suppose que cette problématique ne vous est pas inconnue. Des contacts ont-ils déjà été pris avec vos collègues des entités fédérées sur le sujet?

Des pistes de solution sont-elles envisagées à court terme pour permettre aux centres de continuer à pouvoir venir en aide dans l'urgence à ces filles?

Maggie De Block, ministre: Monsieur Frédéric, je vous remercie pour votre question.

Je suis en effet au courant du problème que vous soulevez. La problématique de la continuité des soins dans les centres de planning familial découle d'un manque de médecins disposés à s'engager pour une fonction dans ces centres.

Dans la limite du possible et du raisonnable et conformément à mes compétences, je collaborerai de manière constructive pour apporter une solution.

En novembre 2014, le Conseil fédéral des sages-femmes a formulé un avis concernant la compétence de la sage-femme au sein du planning familial; Suite aux propositions formulées dans l'avis, j'ai demandé au Conseil supérieur des médecins spécialistes et des médecins généralistes de se prononcer sur cette question.

Vous comprendrez que les compétences des prestataires de soins doivent correspondre aux compétences requises.

Dans cette optique, j'examinerai avec beaucoup de soin quelles actions pourraient apporter une réponse à cette question.

André Frédéric (PS): Madame la ministre, je vous remercie d'en être consciente. C'est déjà fort bien.

Au début de votre intervention, vous avez fait le point sur la Conférence interministérielle. Est-il vrai qu'à cette occasion, la Région wallonne aurait soumis l'idée qu'on puisse modifier l'arrêté royal afin que les infirmiers soient habilités à délivrer ces pilules et que vous auriez marqué un intérêt positif à cette suggestion?

Maggie De Block, ministre: C'est vrai.

André Frédéric (PS): On va donc avancer, mais qu'allez-vous faire à l'égard des centres de planning, puisque certains continuent à en distribuer?

Maggie De Block, ministre: L'aide n'est pas interrompue mais certains centres sont dépourvus de médecin. Il faut donc trouver une solution structurelle. Il me semble utile d'aller dans le sens d'une supervision médicale. Cela dit, dans la pratique, il n'est pas possible de disposer d'un médecin dans chaque centre.

André Frédéric (PS): Je vous remercie beaucoup, madame la ministre.